

LE CERCLE DU BARREAU est un groupe d'avocats réformateurs qui demande
-une meilleure démocratie ordinale,
-une modernisation de la gouvernance locale et nationale
-une politique de développement économique et
-un retour des avocats dans toutes les structures de la Cité.

Une Gouvernance de PAIX **par E CAULY membre du conseil de l'ordre de PARIS**

janvier 2013



Le combat n'est pas entre les forts et les faibles, ni entre Paris et la Province, ni entre les "petits cabinets" et les "gros cabinets" ;

il est dans notre capacité à préserver nos acquis non négociables, les adapter dans un monde qui souffre économiquement, à développer ce que nous ont offert les institutions européennes.

Observons enfin les avantages indéniables qu'ont trouvé, les meilleurs élèves de l'Union Européenne dans la régionalisation qui ont décrypté de longue date les travers de la centralisation."

La gouvernance est un grand sujet pour une profession dont la caractéristique fondamentale est l'indépendance qui lui vaut la capacité, à elle seule reconnue d'être détachée de tout lien structurel avec les pouvoirs publics qui lui reconnaissent la maîtrise de son tableau. Sujet d'autant plus sensible que sa population a presque doublé en 20 ans, et que le Barreau de Paris "pèse" à lui seul, la moitié de la profession.

L'intégration des conseils juridiques a conduit à la création du Conseil National des barreaux, assemblée chargée de représenter la profession auprès des pouvoirs publics d'une part et d'unifier les règles fondamentales de la profession, d'autre part. Le Conseil National des barreaux a gagné ses lettres de noblesse lorsque les décisions à caractère normatif ont fait l'objet d'une publication du Journal Officiel.

Parallèlement, cet établissement public fait l'objet de critiques pour être perçu comme un lieu de "parlottes" au sein duquel les membres provinciaux et représentants syndicaux, seraient des empêcheurs de tourner en rond. A ce mal, un seul remède ; sa disparition à marche forcée. Au delà de l'extrême violence du procédé méprisant du plus puissant barreau de France ; c'est l'absence de réflexion quant aux enjeux pour les décennies à venir qui laisse pantois.

En effet le droit est, dans une économie qui se rétracte, un objet de convoitise exclusivement considéré sous son aspect rémunérateur. Pour être source de plus value à l'endroit de ceux qui en bénéficie, et source de rémunération pour les cabinets, le droit ne saurait être circonscrit à son unique champ économique, au risque de sombrer dans la ploutocratie. Le regroupement des ordres constitue, par la mutualisation des coûts une aubaine évidente ; et c'est par la persuasion (voire la nécessité économique) que s'imposera le rapprochement en unités gérables au plan national. Il ne peut être évincer la réflexion préalable de l'opportunité de scinder pouvoir exécutif et pouvoir législatif.

L'assemblée du CNB s'apprente à un pouvoir législatif pour débattre et étudier longuement les problématiques de la profession. Trop longuement aux yeux de certains ; mais devrions-nous

accepter de voir disparaître cette réflexion collégiale, parfois tumultueuse dans une enceinte ouverte à tous les membres de la profession?

A opter pour un organe national, dédié à l'exécutif et portant sur plus de 55 000 membres, même partiellement délégué à des organes régionaux, considérés comme subalternes, où et comment s'effectuera la réflexion, où et comment s'exercera la démocratie ?

Or, l'urgence est à combattre le droit comme simple marchandise, et justement profiter des dernières décisions prononcées par nos institutions européennes qui ont unanimement dit que le droit était une composante essentielle de nos démocraties, qu'il ne pouvait être vendu en supermarché, ni pratiqué par n'importe qui.

Le combat n'est pas entre les forts et les faibles, ni entre Paris et la Province, ni entre les "petits cabinets" et les "gros cabinets" ; il est dans notre capacité à préserver nos acquis non négociables, les adapter dans un monde qui souffre économiquement, à développer ce que nous ont offert les institutions européennes. Observons enfin les avantages indéniables qu'ont trouvé, les meilleurs élèves de l'Union Européenne dans la régionalisation qui ont décrypté de longue date les travers de la centralisation."

E CAULY janvier 2013